

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 10 octobre 2019

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 1, 2, 3 et 4 octobre 2019**

**2019 DU 192** ZAC Saint Vincent de Paul (14e) - renforcement de la conservation patrimoniale et approbation du nouveau plan des espaces publics en résultant.

**M. Jean-Louis MISSKA, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L311-1, R311-7 et R311-8 et suivants ;

Vu la délibération 2016 DU 192-2 approuvant la création de la ZAC Saint Vincent de Paul à Paris 14e ;

Vu la délibération 2016 DU 192-3 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Saint Vincent de Paul à Paris 14e ;

Vu la délibération 2016 DU 192-4 approuvant le programme des équipements publics de la ZAC Saint Vincent de Paul à Paris 14e ;

Vu le plan des espaces publics de la ZAC Saint Vincent de Paul ci-annexé ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019 par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'approuver un nouveau plan des Espaces Publics de la ZAC Saint Vincent de Paul à Paris 14e ;

Vu l'avis du conseil du 14e arrondissement en date du 16 septembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSKA au nom de la 5e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le plan des espaces publics de la ZAC Saint Vincent de Paul à Paris 14e, tel qu'annexé à la présente délibération

Article 2 : la présente délibération sera transmise à M. le Préfet de la Région d'Ile de France, Préfet de Paris, et publiée au Bulletin Municipal Officiel de la Ville de Paris. Elle sera affichée pendant un mois à l'Hotel de Ville de Paris, et en mairie du 14e arrondissement. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Chacune de ces formalités de publicité mentionnera le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**